



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°18/2018

En séance du 10 octobre à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE, SCOLAIRE & APPRENTISSAGE

(Président : Didier Jacquemettaz)

- **Label « Commune de Montagne : La jeunesse notre avenir »** : Le Conseil décide de valider la mise en route des démarches nécessaires à l'obtention de ce Label décerné par le groupement des populations de montagne. Son but est double : améliorer les perspectives des jeunes de manière durable et permettre aux jeunes de participer activement au développement de leur commune.
- **Rapport ASVE** : Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 de l'ASVE (Action socio-culturelle de la Vallée d'Entremont), présenté par Mme Roxane Di Blasi.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRE SOCIALES & SPORT

(Présidente : Patricia Gabioud)

- **Urban training** : Dans le cadre des 10 ans du programme *Orsières Bouge* en 2019, le Conseil décide de subventionner la mise sur pied de cours d'urban training.
- **Subventions communales pour les associations sportives** : Le Conseil valide le montant des subventions sportives pour 2018 et 2019 qui s'élève à Fr. 18'160.- par année.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION POLICE, FEU & SECURITE (Présidente : Sylvie Rausis)

- **Organisation de la Police** : Le Conseil prend connaissance de l'avancée des travaux de la commission.
- **Prévention routière** : Le Conseil prend connaissance du programme de l'éducation routière pour l'année scolaire 2018-2019.
- **Nomination au CSI** : Le Conseil décide de nommer M. Joël Gillioz en tant que sapeur-pompier.
- **Règlement interne du CSI** : Le Conseil valide le Règlement interne du CSI.

4. DIVERS

- **Patoisants de St-Nicolas** : Le Conseil décide d'offrir l'apéritif à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée générale des patoisants du Valais romand le 25 novembre.
- **Plan de travail 2019** : le Conseil valide le plan de travail 2019 de l'Administration, calqué sur celui de l'État.
- **Adjudication** : le Conseil adjuge la création de gendarmes couchés à Sencire et l'aménagement de la place vers la Raiffeisen à l'entreprise SABECO SA.
- **Règlement MEP Champex-Lac** : Le Conseil valide le Règlement du Mandat d'études parallèles (MEP) concernant la requalification de la traversée de Champex-Lac. Le résultat du concours sera rendu au printemps 2019. Ce projet fera l'objet d'une communication détaillée en temps opportun.

Séance levée à 19h30

Orsières, le 24.10.2018

L'Administration communale